



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16 décembre 2009  
(OR. en)

---

Dossier interinstitutionnel:  
2007/0238 (CNS)

---

13812/09  
COR 2

FISC 120

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS: CORRIGENDUM**

---

Objet: DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant diverses dispositions de la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée

---

Page 12, article 1<sup>er</sup>, point 6)

Au lieu de:

"6) À l'article 59, paragraphe 1, le point h) est remplacé par le texte suivant:",

lire:

"6) À l'article 59, le point h), tel qu'établi par la directive 2008/8/CE du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services\*, est remplacé par le texte suivant:

---

\* JO L 44 du 20.2.2008, p. 11."